

*Questions orales*

Si nous voulons accroître nos exportations, nous devons retrouver nos marchés et accroître notre productivité.

Comme la situation ne s'améliorera pas toute seule, mais nécessite des encouragements, le premier ministre dirait-il à la Chambre quand nous pouvons compter sur l'instauration d'encouragements à la productivité qui seraient accordés en proportion directe d'un accroissement de la productivité? Le premier ministre me dit depuis plus de deux ans que c'est pour bientôt, mais rien ne se produit.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le député était peut-être absent, mais le ministre des Finances et celui de l'Industrie et du Commerce ont annoncé à diverses reprises des encouragements à la productivité sous différentes formes. Si le député se donnait la peine de vérifier, il les trouverait sans doute dans la Loi de l'impôt sur le revenu et dans d'autres lois.

**M. Hees:** J'ai vérifié toutes les déclarations de ces messieurs et je n'y ai relevé aucun stimulant accordé en proportion directe d'un accroissement de productivité, bref, rien qui vaille. Comme le premier ministre n'a vraisemblablement pas l'intention de tenir la promesse qu'il m'a faite, je lui poserai une question. Est-ce que par hasard il serait parent avec ce M. Micawber, ce personnage de Dickens qui, comme le premier ministre, attendait toujours qu'une occasion se présente, mais en vain?

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Sonnez-lui les cloches!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

LA POSSIBILITÉ D'ENVOYER AUX AMBASSADES CANADIENNES DES DÉCLARATIONS IMPORTANTES SIMULTANÉMENT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

**M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont):** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Existe-t-il une directive gouvernementale, au sein du ministère des Affaires extérieures, à l'effet de transmettre les déclarations officielles du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), en particulier le texte des déclarations télévisées, aux missions, consulats et ambassades canadiennes à l'étranger en une seule des deux langues officielles, selon qu'il s'agisse d'un pays francophone ou anglophone; l'autre version devant suivre l'acheminement normal par voie diplomatique, alors que le but de ces communications est de renseigner le personnel en poste, et que les francophones ne se retrouvent pas seulement dans les pays francophones et vice versa; et si telle est la situation, le ministre, par courtoisie pour le personnel, envisage-t-il de transmettre à l'avenir lesdites communications simultanément dans les deux langues officielles du Canada?

[M. Hees.]

[Traduction]

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, nous transmettons en effet certaines déclarations, y compris celles du premier ministre et d'autres personnalités, de la façon décrite par le député. Cependant, à titre d'économie, nous envoyons le plus souvent le premier texte par télégramme, dans la langue usuelle de la mission donnée, et celui-ci est suivi d'un texte dans l'autre langue qui est envoyé par le courrier diplomatique qui part chaque jour du Canada. Si nous devons les envoyer toutes par télégrammes dans les deux langues, dans tous les cas, nous doublerions les frais qu'entraînent ces envois.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CIRCULATION CÔTIÈRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE ET DE DÉCLARATION DE LA PART DU MINISTRE

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, 300 citoyens en colère d'Ocean Falls ont refusé de laisser atterrir le bateau à moteur Bella Bella, protestant ainsi contre l'insuffisance des services de la région; compte tenu de sa déclaration d'hier et que je cite:

J'attends d'ici la fin de la journée le rapport d'un responsable chargé d'examiner l'ensemble de la nouvelle situation . . .

Le ministre peut-il s'engager envers la Chambre à se rendre immédiatement en Colombie-Britannique pour aller voir lui-même ce qui se passe et s'il était d'accord, la Chambre serait même disposée à le laisser partir dans son propre jet.

**Des voix:** Non, non.

**M. Fraser:** Le ministre pourrait-il également informer la Chambre du contenu du rapport qu'il attendait hier afin que la population de Colombie-Britannique puisse recevoir l'assurance que ces services seront améliorés?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, depuis longtemps déjà les habitants d'Ocean Falls voulaient un service de traversier surtout qu'il soit assuré par le gouvernement de Colombie-Britannique. Aux termes des nouvelles dispositions prises avec le gouvernement, il a été décidé que celui-ci se chargerait de ce service. Je suis donc étonné de la réaction du public que rapporte ici l'honorable député. J'ai eu en effet la possibilité d'examiner certaines des questions qui ont été posées hier, notamment celle qui concerne les tarifs supplémentaires imposés aux automobiles et je constate que le tarif établi pour une automobile non accompagnée reste le même qu'auparavant. Jusqu'ici, un passager voyageant en automobile bénéficiait de certaines conditions spéciales, et il faudra en effet modifier les tarifs dans certaines conditions, car à présent le traitement spécial accordé aux passagers accompagnant leur voiture ne sera plus appliqué dans le cadre des nouveaux services supplémentaires.